



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2012 de Madame la Députée Djuna Bernard**

**Ad 1)**

La conférence s'est inscrite dans le cadre de la formation du personnel des services socio-éducatifs des lycées. L'objectif de la formation est de renforcer l'identité professionnelle des acteurs en leur fournissant des outils pratiques. Ce processus vise à structurer davantage le travail socio-éducatif dans les lycées et à accroître son efficacité.

Organisée par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS), la conférence du 26 février 2025, intitulée *L'animation jeunesse en milieu scolaire – une offre d'éducation non-formelle entre l'école et les loisirs* ("Schuljugendarbeit – ein non-formales Bildungsangebot zwischen Schule und Freizeit") s'inscrit dans la continuité des réflexions autour de l'éducation non formelle dans l'enseignement secondaire. Elle a servi de plateforme d'échange pour approfondir les discussions sur le travail socio-éducatif dans le milieu scolaire au Luxembourg et d'explorer de nouvelles stratégies d'intervention potentielles.

Le but principal de cette conférence était de présenter un nouvel outil pédagogique (*Handlungsleitfaden*) élaboré dans le cadre d'un processus participatif impliquant 45 écoles secondaires. Véritable référence pour les professionnels du secteur, ce guide fournit des recommandations méthodologiques pour mieux structurer et améliorer la pratique professionnelle.

Le CePAS a également invité un expert du domaine du travail bas seuil avec les jeunes dans le contexte du harcèlement scolaire, à savoir Monsieur Carsten Stahl. Le but de son intervention était de stimuler les débats sur la problématique du harcèlement scolaire de manière controversée et différenciée. Son intervention s'est appuyée sur ses expériences avec des publics divers, souvent issus de milieux moins favorisés, notamment à Berlin et dans d'autres régions d'Allemagne, ainsi qu'au Liechtenstein, en Suisse et en Autriche, où il travaille activement avec les jeunes et les institutions pour combattre la violence et promouvoir le respect mutuel.

**Ad 2)**

Monsieur Stahl a été invité en raison de son engagement dans la lutte contre le harcèlement scolaire et pour entamer une discussion factuelle et objective sur cette problématique réelle pouvant toucher chaque école et chaque jeune.

Les critiques à son encontre ont été prises en considération. Le but n'était pas de reprendre les concepts préconisés tels quels, mais de lancer un débat sur les méthodes d'intervention potentielles.

**Ad 3)**

Le thème central de la conférence concernait la professionnalisation du travail socio-éducatif de bas seuil en milieu scolaire. L'objectif était de renforcer l'identité professionnelle des acteurs du domaine socio-éducatif et de stimuler des échanges sur des approches pratiques directement applicables aux réalités de terrain.

La conférence était structurée en deux blocs distincts. Le premier bloc a été consacré à la présentation du *Handlungsleitfaden*, un outil pratique visant à accompagner la mise en œuvre de l'animation socio-éducative en milieu scolaire. Ce guide a permis de fournir des repères et des bonnes pratiques pour structurer et renforcer l'efficacité du travail socio-éducatif dans les écoles secondaires.

Le second bloc a été dédié aux interventions pratiques, avec une attention particulière portée à l'expérience de terrain. C'est dans ce cadre que l'intervention de Monsieur Stahl avait lieu.

#### **Ad 4)**

Lors de la conférence, Monsieur Stahl a présenté son approche de prévention du harcèlement scolaire, fondée sur une méthode structurée et systémique qui s'appuie sur son expérience personnelle et son influence médiatique. L'objectif de son intervention était de sensibiliser les jeunes aux conséquences du harcèlement en leur offrant une perspective accessible et directe.

Son approche repose sur la promotion de valeurs communes de respect et de tolérance au sein des établissements scolaires. Elle se traduit par la mise en place d'espaces de dialogue créés au sein des classes. Ces moments permettent à tous les élèves, qu'ils soient témoins, victimes ou auteurs de harcèlement, de s'exprimer en toute sécurité, favorisant ainsi une rupture avec le silence et une transformation des dynamiques sociales de groupe. Cette approche, centrée sur le dialogue et la reconnaissance des expériences de chacun, est essentielle pour instaurer un climat de respect mutuel.

L'approche de Monsieur Stahl comprend une vision systémique, prenant en compte les facteurs extérieurs à l'école, comme l'environnement familial et social et l'interaction entre les différents acteurs éducatifs, à savoir les élèves, les enseignants, les éducateurs et les parents. Il ne s'agit pas d'une intervention ponctuelle, mais d'un processus collectif et durable.

L'aspect fondamental de son message réside dans l'engagement à long terme. La lutte contre le harcèlement scolaire nécessite une collaboration continue entre tous les acteurs de l'éducation pour avoir un impact réel et durable.

Dans le cadre de sa démarche, Monsieur Stahl a également présenté des outils concrets, tels que l'application *Anti-Mobbing* et le *Mobbing Tagebuch* (Journal de harcèlement). L'application permet aux élèves de signaler anonymement les cas de harcèlement et offre des ressources pédagogiques pour renforcer la prévention. Le *Mobbing Tagebuch*, quant à lui, permet de documenter les incidents de harcèlement, offrant ainsi un moyen de suivre les dynamiques de groupe et d'identifier les causes sous-jacentes du harcèlement. Ces outils pratiques complètent l'approche globale de Monsieur Stahl, en apportant des solutions tangibles et accessibles pour soutenir les actions préventives dans les établissements scolaires.

#### **Ad 5)**

Le programme de prévention proposé par Monsieur Stahl rappelle l'importance d'une vision systémique du harcèlement scolaire, prenant en compte différents facteurs extérieurs à l'école, comme l'environnement familial et social, et l'interaction entre les différents acteurs de la communauté scolaire. Son intervention avait donc davantage comme objectif de convaincre l'auditoire que la question du harcèlement scolaire est l'affaire de tous et qu'elle doit s'inscrire dans un processus durable et cohérent visant à faire évoluer le système dans son ensemble.

Concernant plus particulièrement le programme de prévention contre le harcèlement prévu dans le programme gouvernemental, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) accompagne depuis 2022 un projet d'expérimentation visant à lutter contre toutes formes de violence, y compris le harcèlement scolaire. Celui-ci est conduit en collaboration avec différents lycées pilotes et s'inspire de pratiques et expériences menées dans d'autres pays, notamment en Belgique, au travers des travaux scientifiques. Le projet est actuellement dans sa dernière année d'expérimentation et est en cours d'évaluation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il a d'ores et déjà permis de dégager les éléments clés d'un futur plan d'action national contre les violences à l'école et notamment le harcèlement scolaire, qui devrait être finalisé pour la rentrée scolaire 2026/2027. S'il est actuellement initié au sein de l'enseignement secondaire, il est réfléchi et conceptualisé dans une visée plus large prenant en compte l'enfance et la jeunesse au sens large.

## Ad 6)

Le MENJE a déjà développé différentes initiatives contre le harcèlement scolaire.

Comme précisé ci-dessus, le projet innovant développé sous l'appellation actuelle « Dispositif Bientraitance » a pour objectif d'offrir un environnement propice aux apprentissages scolaires, sociaux et éthiques, tout en garantissant un milieu de vie sain et sécurisé.

Dans cette optique, le projet « Bientraitance » vise, à travers des actions spécifiques, des méthodes et moyens, à outiller les écoles sur différents axes de développement :

- La définition d'un cadre et des règles connus par tous les acteurs de la communauté scolaire, y compris les parents, mais aussi l'accompagnement des comportements citoyens à l'école. Différents outils institutionnels sont développés dans ce sens : charte bientraitance, lignes de conduite à destination des professionnels de la communauté scolaire, règlement d'ordre intérieur s'appuyant sur la clarification des comportements citoyens attendus, clarification des procédures en matière d'accompagnement des victimes et de signalement, la communication entre l'école et les familles.
- L'apprentissage à la citoyenneté en intégrant le concept de justice réparatrice vis-à-vis des auteurs et des victimes, mais en valorisant également les comportements citoyens à l'école.
- La participation des jeunes en tant qu'experts dans la lutte contre les violences à l'école, par le biais notamment des cellules ambassadeurs en école. Ces jeunes engagés aux côtés des adultes agissent sur le climat scolaire, en développent des actions de prévention, en allant vers les jeunes qui rencontrent des difficultés, en développent des fonctions de pair-aidance. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les représentants des comités d'élèves, afin que cette expertise puisse être prise en compte dans les espaces de décisions à l'école.
- L'élaboration de formations proposées au personnel des établissements leur permettant d'être mieux outillés face à la gestion des violences à l'école et ses conséquences.

Il convient de rappeler aussi les missions spécifiques des professionnels éducatifs et psycho-sociaux qui œuvrent au quotidien pour le renforcement des ressources des jeunes et pour leur bien-être. La lutte contre les violences repose sur une approche globale de l'école, portée collectivement par les acteurs de la communauté scolaire, y compris les jeunes et les adultes. Il s'agit donc de faire évoluer la culture de l'école dans ce sens et de soutenir les acteurs en leur proposant des outils et méthodes pour agir.

Au niveau des évolutions du cadre légal, il convient de rappeler la fonction du délégué à la protection de l'élève (DPE), introduite par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées. Celle-ci témoigne de l'importance qui est accordée à un environnement scolaire positif et sécurisé. Les missions du DPE sont les suivantes :

- promouvoir le respect des droits des élèves et prévenir toute forme de maltraitance et de danger ;
- servir de soutien et être l'interlocuteur privilégié pour la communauté scolaire et les parents en matière de protection des élèves ;
- informer et conseiller les professionnels sur la gestion des informations concernant le bien-être ou le mal-être des élèves et le signalement aux autorités si nécessaire ;
- organiser des formations continues pour le personnel du lycée sur les droits de l'élève, la prévention et la protection contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre du bien-être de l'élève.

Luxembourg, le 18 avril 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH